

- - -

## ARRETE du PRESIDENT

**N° 2024-292**

MB/MC/HD

**OBJET** : Concours interne réservé sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux, - National, session 2025. Composition du jury

Le Président,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.4311-1, L.4311-3, L.4311-4 et L.4311-5,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325-3 à L.325-6, L.325.19, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2012-1419 du 18 décembre 2012 modifiant le décret n°92-861 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-20 du code de la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi de même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestions,

Vu le décret n° 2021-1883 du 29 décembre 2021 modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2023-159 du 7 mars 2023 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titre, prévus par l'article 26 du décret 2021-1883 du 29 décembre 2021 modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2024-151 du 24 juin 2024 portant ouverture de la session 2025 du concours interne réservé sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux, - National,

Vu l'arrêté n° 2024-291 du 3 décembre 2024 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « A »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2025 du concours interne réservé sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux, - National,

Vu la convention de co-organisation du concours interne réservé sur titres d'accès au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2025 du concours interne réservé sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux, - National,

## ARRETE

**Article 1** : Le jury de la session 2025 du concours interne réservé sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux, - National, se compose comme suit :

### Collège des fonctionnaires territoriaux

Marlène LAUBIER, présidente du jury, puéricultrice territoriale cadre supérieur de santé au département de Seine-Saint-Denis

Nadine SENNANE, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

### Collège des personnalités qualifiées

Catherine ALFARROBA, représentante du CNFPT

Hervé FRANCOIS, responsable de pôle des centres municipaux de santé de Pantin

### Collège des élus locaux

Karim BOUMEDJANE, adjoint au maire du Blanc-Mesnil

Jacques SOULLARD, suppléant de la présidente du jury, conseiller municipal de La Norville

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 03 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des concours, de la  
santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

Publié par affichage sur le site du  
CIG petite couronne

[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

le 05/12/2024.....